



N° 01/25/P/CE

**ARRETE ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE – CAISSE DES ÉCOLES DES TROIS-ILETS
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Le Maire de la Commune des Trois-Ilets, président de la Caisse des Ecoles,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° 32/20 en date du 08/04/2021, portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 23/03/2021 ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 22/03/2022, après avis du comité technique en date du 01/02/ 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

-AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

ORDRE DE PRIORITY	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1.	JULISSON	Adjoint Technique au 10 ^{me} échelon	01/09/2025	CHOIX

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	01	0	01
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	01	0	01

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Martinique qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Trois-Ilets, le 25 septembre 2025

Le Maire,

Arnaud RENE-CORAIL

